

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
POULAIN	
nom	Louis Isaïe
prénom	Louis Isaïe
rade	2 ^e Classe
corps	87 ^e Régiment d'Infanterie
N ^o d'atricule.	522 au Recrutement Saint-Quentin
Mort pour la France le 26 Septembre 1914	
Vienne le Château (Marne)	
Genre de mort	Tué à l'ennemi
(Fauchement déclaratif déclaratif)	
Né le	15 Décembre 1881
Montigny-Carotte	Arr ^{me} de l'Etat
Arr ^{me} municipal, 1 ^{er} Arr ^{me} et 1 ^{er} Arr ^{me} de l'Etat	Marne
à défaut rue et N ^o .	
Ceux qui rempliront le corps	
Jugement rendu le	29 novembre 1910
par le Tribunal de	Cambray
acte ou jugement transcrit le	30 novembre 1910
à	Le Cateau (Marne)
N ^o du registre d'état civil	
800 700 1000 1500 2000	

Né le 15 décembre 1881 à 14 heures à Montigny en Arrouaise (Aisne).

Noté Montigny-Carotte sur les différents actes.

Profession Mouleur

Domicilié à Le Cateau

Fils de Poulain Evrice Auguste, tisseur, 23 ans (O1858); Décédé avant le décès de son fils.

Et de Venet Clémence, tisseuse, 22 ans (O1859).

Domiciliés à Montigny en Arrouaise puis à Hirson (Aisne).

Marié le non déterminé

Bureau de recrutement de Saint Quentin (Aisne)

Matricule 522 **Classe** 1901

Grade et corps: Soldat de 2^e classe au 87 Régiment d'Infanterie.

Mort pour la France Disparu le 26 septembre 1914, à l'âge de 33 ans, à Vienne Château-La Placardelle (Marne)

Transcription N^o 173 à Le Cateau

Sépulture non déterminée.

Monument aux Morts de Le Cateau

Détail du service Incorporé soldat de 2^e classe le 16 novembre 1902; En disponibilité le 23 septembre 1905; Certificat de bonne conduite accordé; Période au 87^e RI du 1^{er} au 23 septembre 1909 et du 4 au 20 septembre 1911; Rappelé le 1^{er} août 1914; Disparu à Vienne le Château le 26 septembre 1914.

Morphologie: Cheveux blonds ; yeux gris bleus; front: ordinaire; nez: large; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; taille 1m89; Degré d'instruction générale 3.

Habitats successifs 4 rue Fontellaye Desjardin à Le Cateau le 11 avril 1914.

N^o 173 Acte de transcription de Décès de Poulain Louis

République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit: Jugement: Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Poulain Louis Isaïe, né à Montigny-Carotte, le quinze décembre mil huit cent quatre vingt un, de Auguste et de Venet Clémence, en son vivant mouleur, demeurant à Le Cateau, soldat au quatre vingt septième Régiment d'Infanterie, disparu à Vienne le Château (Marne) le vingt six septembre mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au vingt six septembre mil neuf cent quatorze. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent quatorze, en marge de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le vingt cinq novembre mil neuf cent vingt en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Certeux, Président, de Keguelin et Druilhe, juges, en présence de Monsieur Tassin, Substitut, Procureur de la République et assisté de G. Ledieu, commis greffier, signé: Certeux, G. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{ère} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G. Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le trente novembre mil neuf cent vingt, dix heures du matin par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint

Localisation du lieu du décès



Vienne-Château:
Département de la Marne,
Arrondissement de
Sainte-Menehould, Canton de
Ville-sur-Tourbe.

La Placardelle, quartier de
Vienne Le Château

Morts au même endroit
Le Cateau: Poulain Louis;

Etaient au même régiment

Bazuel: Leblond Maurice;
Catillon: Boitiaux Emile,
Caplot Maurice; **Landrecies:**
Louis: Wilmaux Fernand; **Le**
Pommereuil: Pruvot Elysée; **Ors:** Noyelle Paul; **Rejet de Beaulieu:** Monvoisin André;

Historique et combats du 87^e Régiment d'Infanterie en 1914

En 1914 casernement à St Quentin, 6^e Brigade d'Infanterie, 3^e Division d'Infanterie, 2^e Corps d'Armée;
Constitution en 1914: 3 bataillons; 2 citations à l'ordre de l'armée, 1 citation à l'ordre du corps
d'Armée; Fourragère verte.

1914 Ardennes Belges (début août): Neufchâteau, Hamipré, Houdrigny Montmédy, Cesse (27/08),
Ville-sur-Tourbe; Bataille de la Marne (6-13 sept.): Hausségnémont, Blesmes, Possesse,
Saint-Thomas; Argonne (sept.-déc.): Servon, La Chalade, Four de Paris

1915 Champagne (fév.-mars): nord de Mesnil les Hurlus, cote 196, 1000 hommes hors de combat; Woëvre
(avril-sept.): tranchée de Calonne, Saint Rémy, Les Eparges, ravin de Sonvaux; Champagne (sept.-oct.):
Tahure, butte de Tahure; Woëvre (hiver 15-16): Hauts de Meuse, bois Bouchot, Vaux-les-Palameix.

1916 Bronzée-en-Woëvre, Trésauvaux (fév.-mars), Les Eparges (juin); Bataille de la Somme
(juil.-août): Belloy-en-Santerre puis en oct.-nov: Berny-en-Santerre.

1917 Lorraine (janv.-fév.); Aisne: Concevreux, tranchée du Vampire (mai-juin) puis Mont Spin (4
mai); Verdun: tranchées Nouvelle et Gérok (juil.) 300 h. hors de combat, cote 304 (août) puis
Béthincourt (déc.)

1918 Verdun (fév.-avril): Malancourt; Somme (avril-août) Thory, Mongival, bois des Arrachis,
Sauvillers, Brache; Champagne (sept.-oct.): cote 196, Mesnil-lès-Hurlus

JMO du 87^e RI

Cote 26 N 667/7 page 17

Journée du 26 septembre 1914

À 6 heures les 87^{es} quittent Vienne-le-Château pour aller
contourner à Noirmont où ils sont mobilisés à 11 heures

En avant de l'ouvrage d'opérations N° 502 du 25 septembre qui
presso à la 6^e brigade d'assaut sur un plateau à l'est la
défense du point Fléchon n° 12000 n. S.E à la
Placardelle 1, le 1^{er} Hombel (3^e) quitte le cantonnement de
Noirmont à 6^h30, allant à la Côte Goutte où il doit être
rendu à 7 heures. Il a à sa disposition une section du génie
avec une prolonge du feu.

à Chenu, une 2^e de ce Bt^{er} reçoit l'ordre d'occuper la cote 211 de façon à battre le directeur du Train de Paris et de la Picardie, en liaison à gauche avec le 7^{me} qui occupe cette côte.

à Chenu, les 2 autres Bt^{er} dans l'ordre 2-1 quittent le cantonnement. Le 3^{me} Bt^{er} (le Dorey) a comme mission l'organisation des troupes, situées à l'Est de Florent, de façon à battre leurs unités descendantes face à Claron et à Neufpuis (Centre de ceinture de Florent). Un certain degré est à la disposition de ce Bt^{er}.

Le 1^{er} Bt^{er} (Maurice) au manoir, à 7 heures, immédiatement en avance à 1 Kil. O de Florent, excepté la 4^e C^{ie} (Brauman) qui a reçu comme mission au cours de sa marche au N de Florent, feu à l'Est, jusqu'aux abords de la côte 217.

À 8h20 l'ordre un arrêt au Bt^{er} Hambel, d'occuper aussitôt son Bt^{er} 1^{er} coupe 211 et le bois cané, d'y organiser un centre de ceinture. Sa mission en celle devient entièrement celle à la C^{ie} qui s'y trouve déjà.

à 9h10, le 1^{er} Bt^{er} Maurice reçoit l'ordre de renfluer le Bt^{er} Hambel à la Croix Béthün, la mission de la 4^e fabriquée. L'ordre d'emploi à l'organisation de l'unité des positions reconnues.

L'ordre de stationnement pour le 25 permet la constitution d'un groupement de forces établies face à l'Est, commandé par le C^{ie} Rauquel et donc fait partie le 8^{me}.

à la fin, les Bt^{er} laissant dans les tranchées un effectif

variant de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ momentanément ; le 1^{er} de 2^{me} à Florent, le 3^{me} à la Picardie.

Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtimiste.com; Mairie de Le Cateau; Mairie de Montigny en Arrouaise (Aisne); Recherche archives de l'Aisne Stéphane Lineatte, Généalogie Aisne; Cartographie IGN Géoportal;

